

# PROJET EDUCATIF TERRITORIAL

20 mai 2015



*Le Minihic sur Rance*

**Collectivité territoriale ou EPCI porteur du projet:** Minihic sur Rance

**Nom du correspondant :** Brion Patricia

**Fonction :** Adjointe affaires scolaires

**Adresse :** Place de l'église

**Téléphone :** 02 99 88 56 15

**Adresse électronique :** [p.brion@le-minihic-sur-rance.fr](mailto:p.brion@le-minihic-sur-rance.fr)

## **DONNEES GENERALES**

La commune du Minihic sur Rance située en Ile et Vilaine, fait partie du territoire de la communauté de communes de la Côte d'Émeraude et compte 1450 habitants.

La commune dispose de très peu de structures accueillant du jeune public (un espace jeu dédié aux jeunes enfants de 0 à 3 ans ouvert trois matinées par semaine) et un tissu associatif certes actif mais peu tourné vers le public concerné par la réforme des rythmes scolaires.

Une école composée de 5 classes (deux classes maternelles et trois primaires) dont les effectifs restent stables mais fragiles.

### **PERIMETRE ET PUBLIC DU PEDT**

Seule la commune du Minihic sur Rance est concernée par ce PEDT et ne fait pas partie d'une zone prioritaire ( ZUS ou DSR). La commune ne dispose que d'une seule école publique primaire qui accueille 114 enfants (2014-2105).

**Nombre total d'enfants : 114**

**Niveau maternelle : moins de 3 ans : 5**

**Niveau maternelle : entre 3 et 5 ans : 42**

**Niveau élémentaire : 67**

**Niveau secondaire : 0**

Il n'y pas d'école privée sur le territoire de la commune.

Établissements	Publics	Privés	Total
Écoles maternelles	1	0	1
Écoles élémentaires	1	0	1
Établissements secondaires	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>2</b>

### **ATOUS DU TERRITOIRE ET LEVIERS POUR LA MISE EN OEUVRE DU PEDT**

#### ➤ STRUCTURES

La commune dispose de peu de locaux pouvant accueillir les activités périscolaires: salle de motricité qui sera réservée aux enfants de maternelle, une salle polyvalente, une salle de sports, un espace extérieur ouvert multisports, une petite salle à l'étage de la salle polyvalente et une salle sur le terrain de camping; certains de ces lieux sont toutefois inadaptés aux activités en période hivernale; et les salles de classe.

#### ➤ RESSOURCES HUMAINES

Certaines associations n'ayant pas une activité dédiée au jeune public ont cependant proposé leurs services; la majorité des activités est menée par des intervenants professionnels de qualité; intervenants qui sont déjà pour certains d'entre eux intervenus sur l'école dans le cadre des projets d'école les années précédentes; l'avantage en est une connaissance de la population scolaire, des personnels enseignants et communaux; certains ont donc une visibilité auprès des enfants et des parents d'élèves. Les bénévoles de la Bibliothèque municipale quant à eux travaillent avec les équipes enseignantes.

### **CONTRAINTE DU TERRITOIRE ET PRISE EN COMPTE DE CES CONTRAINTE DANS LE PEDT**

Il n'existe aucune structure périscolaire sur la commune ; les familles sont dans l'obligation de s'organiser pour le transport des enfants vers les communes environnantes. Les structures sportives, culturelles ...se trouvent à environ 10 à 15 kilomètres; les enfants sont donc accueillis sur les communes voisines (La Richardais, Pleurtuit voir Dinard et Saint Malo) le mercredi après- midi et pendant les vacances scolaires.

La Non compétence éducative par la communauté de communes est un frein à une action éducative plus intégrée, cohérente et mutualisée.

Donc peu de demandes des familles pour des activités sur la commune car les habitudes sont prises et les enfants sont inscrits sur les communes environnantes. Les familles sont donc assez mobiles.

## ARTICULATION DU PEDT AVEC D'EVENTUELS DISPOSITIFS EXISTANTS

- ✓ Projet éducatif local (PEL): **aucun**
- ✓ Contrat de ville: **aucun**
- ✓ Contrat dans le domaine culturel [contrat local d'éducation artistique (CLEA), projet territorial d'éducation artistique (PTEA), contrat «territoire lecture » (CTL), ou enseignements artistiques spécialisés]: **aucun**
- ✓ Contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS): **aucun**

La commune a signé un CEJ (contrat enfance jeunesse) avec la caisse d'allocations familiales dans le cadre de sa garderie périscolaire (matin 7h30/8h35- soir 16h 30 /18h45 et mercredi de 11h45 à 12h30).

## ETAT DES LIEUX

Activités périscolaires et extrascolaires déjà existantes et nombre d'enfants du territoire concernés par ces activités l'année précédant la mise en place du PEDT: amplitude horaire, fréquentation, taux d'activités et rythme de travail des familles...

En 2014-2015, la mairie du Minihic a mis en place des TAP sans avoir élaboré de PEDT; les enfants de maternelle sont donc accueillis en garderie périscolaire avant et après les temps de classe; ils sont pris en charge par les ATSEM (au nombre de trois) sur les temps d'activités périscolaires et par une personne en Contrat aidé .

Pour faciliter la mise en place de cette réforme la première année, nous avons proposé d'avoir des activités de qualité avec des intervenants qualifiés durant 2 heures hebdomadaire pour chaque enfant.

Les enfants de primaire sont accueillis sur la garderie le matin avant la classe et en étude après la classe; divers intervenants les prennent en charge sur les TAP; la répartition se fait par niveau.

### Activités périscolaires

La commune organise donc une garderie périscolaire le matin et le soir ( 5 fois par semaine), ainsi que le mercredi midi après la classe.

En moyenne le nombre d'enfants accueillis sur l'année scolaire en 2014-2015 :

GARDERIE UNIQUEMENT LE MATIN : **5**

GARDERIE UNIQUEMENT LE SOIR: **25**

GARDERIE MATIN ET SOIR: **27**

(Données base élèves)

Le restaurant scolaire accueille en moyenne **81 enfants**.

### Activités extrascolaires (mercredi après-midi):

Il n'y a aucune activité périscolaire le mercredi après-midi sur la commune. Pas d'accueil de loisirs sur la commune du Minihic sur Rance.

### Activités extrascolaires (samedi et vacances scolaires) :

Les activités extrascolaires sont peu nombreuses sur la commune du Minihic: les enfants sont accueillis sur les ALSH des communes environnantes ou inscrits dans des associations ou clubs sportifs.

L'offre sur la commune se résume à deux associations sportives: « Entente sportive » qui propose une activité football et un club de Tennis.

### **BESOINS REPERTORIES**

Le temps périscolaire n'est pas lié aux activités extra-scolaires que les parents peuvent faire faire à leurs enfants. Le but de ces temps périscolaires est en effet de pouvoir offrir la possibilité d'avoir des activités intéressantes et enrichissantes à des enfants qui ne peuvent en avoir en dehors.

L'ensemble de l'équipe éducative, les parents d'élèves et les agents communaux ont été informés puis concertés pour la mise en place de ces nouvelles activités périscolaires; des questionnaires sondages ont été proposés aux parents d'élèves

- Choix de la 1/2 journée supplémentaire : Mercredi
- Accueil périscolaire le mercredi matin : oui
- Cantine le mercredi: non (Peu de besoins sur une restauration scolaire le mercredi midi)
- Participation financière aux TAP: non
- TAP en fin ou milieu après midi: oui

Une très large majorité s'est dégagée pour le mercredi en tant que demi journée supplémentaire. Une question portait sur la garderie du mercredi après la classe; le bilan 2014-2015, laisse à supposer que les parents se sont organisés car le nombre d'enfants restant entre 11H45 et 12H30 le mercredi est de l'ordre de 10.

Les parents souhaitent venir rechercher leurs enfants à l'école et non pas sur les lieux d'activité. Nous savons que les parents ont une préférence pour des activités sportives, culturelles et artistiques.

### **OBJECTIFS**

Articulation du projet éducatif avec le projet d'école (voir annexe 1):

Le projet école et notamment l'axe «Responsabiliser » peut s'inscrire dans le volet « Découverte de l'autre » du PEDT.

Objectifs éducatifs du PEDT partagés par les partenaires :

- **Découverte de soi : mieux se connaître**
- **Découverte de l'autre : mieux vivre ensemble**
- **Découverte de son environnement : s'approprier ses lieux de vie**

Effets attendus (connaissances, compétences, comportements, etc.) :

- **CRÉER UNE DYNAMIQUE ENTRE LES ENFANTS, DÉCOUVERTE D'ACTIVITÉS MANUELLES, SPORTIVES QU'ILS NE PRATIQUENT PAS.**

### **ACTIONS, ACTIVITÉS ET EMPLOI DU TEMPS**

Activités proposées dans le cadre du PEDT

**Théâtre** : GS- CP-CE1-CE2-CM1-CM2

**Arts plastiques** : GS CP-CE1-CE2-CM1-CM2

**Multisports** : CP-CE1-CE2-CM1-CM2

**Yoga mandala** : GS CP-CE1-CE2-CM1-CM2

**Réalisation de marionnettes** : GS CP-CE1-CE2-CM1-CM2

**Jeux de société** : GS CP-CE1-CE2-CM1-CM2

Ces activités sont en articulation avec le projet d'école dans la mesure où elles s'inscrivent dans l'axe « **Personnaliser** »

## EMPLOI DU TEMPS

HORAIRES	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
7h30-8h35	Garderie périscolaire salle motricité+ cour atsem	Garderie périscolaire salle motricité+ cour atsem	Garderie périscolaire salle motricité+ cour atsem	Garderie périscolaire salle motricité+ cour atsem	Garderie périscolaire salle motricité+ cour atsem
8h45-11h45	Temps scolaire	Temps scolaire	Temps scolaire	Temps scolaire	Temps scolaire
11h45-13h20	Pause méridienne 3 atsem +1 cae	Pause méridienne 3 atsem +1 cae	11h45-12h30 garderie périscolaire	Pause méridienne 3 atsem +1 cae	Pause méridienne 3 atsem +1 cae
13h15-13h30	accueil sieste	accueil sieste		accueil sieste	accueil sieste
13h30-16h30	Temps scolaire	Temps scolaire		temps scolaire	TAP*
16h30-18h45	Garderie / étude	Garderie / étude		Garderie / étude	Garderie / étude

*HORAIRES	VENDREDI APRES MIDI
13h15-14h45	Temps libre (récréation, pause, lecture, jeux,....)
14h45-15h45	Activité périscolaire 1
15h45-15h15	Pause, récréation, changement de groupe, de lieux,....)
15h15-16h15	Activité périscolaire 2

La semaine étant assez chargée, nous pensons que les enfants de maternelle ne peuvent pas subir cette réforme. La sieste des enfants de petite et moyenne section sera donc intégrée au temps périscolaire.

NB : les enfants de maternelle seront donc en sieste de 13h15 à 15h45 ; ils seront accueillis sur l'activité 1 au fur et à mesure qu'ils se lèveront. Ceux qui déjeunent chez eux seront accueillis à partir de 13h15

Les enfants seront donc dirigés vers le lieu de sieste au retour de la cantine c'est à dire à partir de 13h10, Ceux qui déjeunent chez eux seront accueillis à partir de 13h15

Toutes les activités sont encadrées par des intervenants qualifiés. Ces interventions font l'objet d'une convention signée avec la mairie du Minihic sur Rance.

## **INSCRIPTION ET LIENS AVEC LES FAMILLES**

### Mode d'inscription aux activités proposées :

Les inscriptions se font de période à période, modulables entre chaque période de vacances; les enfants ont le choix entre trois activités ; l'objectif est que tous les enfants d'un même cycle est accès à l'ensemble des activités ; les activités sont pour l'instant gratuites.

### Modalités d'information et d'échanges avec les familles :

Réunion des parents en fin d'année scolaire (juin) pour les informer sur l'organisation de l'année.

Les informations générales et individuelles sont communiquées aux parents par des documents distribués par le biais de l'équipe enseignante ou celui du personnel communal qui intervient sur l'école. Tout changement ou modification est notifié aux parents.

Outil utilisé est le **cahier de liaison de l'enfant**

## **EVALUATION DU PEDT**

### Éléments prévus dans le bilan / évaluation du projet :

#### **Objectifs :**

- Plaisir d'être ensemble et de se retrouver sur une activité commune qui ne soit pas sur le temps scolaire
- Découvrir des activités que les enfants ne pratiquent pas ou peu ( théâtre, photographie...)
- Redécouvrir des activités que les enfants ne pratiquent plus ou peu (jeux de société)

Les critères de réussite seront l'intérêt et la notion de plaisir que l'enfant portera à l'activité plutôt que l'acquisition de nouvelles compétences. L'objectif est de créer une dynamique entre les enfants.

#### Indicateurs retenus :

**Indicateurs quantitatifs** (nombre d'inscrits, de participants, etc) :

- 95 % des enfants sont inscrits aux TAP



- Peu de désinscriptions au cours de l'année et très peu d'absentéisme.
- Une présence très régulière des intervenants et une prise en charge des enfants par les autres intervenants lors de l'absence de l'un d'entre eux. Fidélisation des intervenants.

8

### Indicateurs qualitatifs

- Proposer des activités diverses, qui ne soient pas en concurrence avec les activités que font les enfants sur le temps scolaire ou sur le temps extrascolaire. Ces activités doivent restées ludiques mais toutefois attrayantes pour intéresser les enfants.

#### Coordination du projet :

La coordination de cette organisation sera faite par un élu communal.

Nom et prénom du coordinateur : BRION PATRICIA

Fonction : ADJOINTE AFFAIRES SCOLAIRES

Adresse : MAIRIE DU MINIHIC - PLACE DE L'EGLISE

Téléphone : 02 99 88 56 15

Adresse électronique : p.brion@le-minihic-sur-rance.fr

**Théâtre** : GS- CP-CE1-CE2-CM1-CM2 : intervenant Yves Lemasson : comédien , intervenant théâtre agréé éducation nationale

**Arts plastiques** : GS CP-CE1-CE2-CM1-CM2 : intervenant Aline Deniaux : auto entrepreneur

**Multisports** : CP-CE1-CE2-CM1-CM2 : intervenant Marc Nodari: éducateur sportif 1er degré

**Yoga mandala** : GS CP-CE1-CE2-CM1-CM2 : intervenant Caroline Thomazeau : diplômée CEFYTO (centre d'Etude et de formation en Yoga traditionnel de l'Ouest Bretagne)

**Réalisation de marionnettes** : GS CP-CE1-CE2-CM1-CM2 : intervenant Muriel Carrouge : animatrice association Art à la Breizh

**Jeux de société** : GS CP-CE1-CE2-CM1-CM2 : intervenant Nelly Pichavant : diplômée Animateur Péri-scolaire ( Campus De Bretagne)

+ **Intervenante bénévole Lire et faire lire**